

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 FEVRIER 2022

Date de la convocation : 28 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Brisson-sur-Loire, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Claude PLÉAU, Maire

Nombre de Conseillers

- en exercice : 15
- présents : 11
- absents : 4
- votants : 12

Etaient présents : M. Claude PLÉAU, Mme Line FLEURY, M Cédric CHAUVETTE, Mme Laure CROTTÉ, M Jean-Pierre GROS, Mme Françoise THION, Mme Thérèse MÉRANGER, M Jean-Pierre LEBRETON, Mme Patricia LEHAY, M. Gérard HÜSSLER, Mme Sandrine DELESALLE

Etaient absents : M Luc MORIN, M Michel CARREAU, Mme Camille CARREAU excusée, Mme Françoise CHIARAMONTE ayant donné procuration à Mme Line FLEURY

SECRETAIRE DE SEANCE : A l'unanimité, Madame Line FLEURY a été élue secrétaire de séance assistée de Madame Laure CROTTÉ secrétaire auxiliaire

PROCES-VERBAL : Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022 est adopté à l'unanimité

Date de la publication et de la télétransmission : - 8 FEV. 2022

Date de réception en Sous-Préfecture : - 8 FEV. 2022

1-RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET

Il est rappelé que par délibération du 11 décembre 2018, le Conseil Municipal a décidé de renouveler son adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret par convention d'une durée de 3 ans et dont les principales missions sont :

- la surveillance médicale des agents
- l'action sur le milieu professionnel : prévention globale en santé et sécurité au travail
- actions du médecin de service de médecine préventive à l'égard des agents en arrêt de travail

Cette convention arrivant à échéance au 31-12-2021, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide :

- **DE RENOUELER** son adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la présente convention et toutes pièces relatives à cette affaire

2-ACTION SOCIALE : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Madame Line FLEURY Présidente du Comité consultatif d'action sociale rend compte de la situation précaire d'une administrée et de l'accumulation de ses dettes.

Après avis favorable du comité consultatif d'action sociale, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide de prendre en charge une partie des dettes à savoir :

- la facture d'eau pour 138.19€
- la facture d'assainissement pour 105.34€
- la redevance télévision pour 152€

Soit un total de 395.53€.

Le règlement des factures se fera directement auprès des fournisseurs (SIAEP ; Communauté des Communes Giennoises ; finances publiques)

3-QUESTIONS DIVERSES

Suite à un courrier du Département, Monsieur le Maire propose d'ajouter l'information suivante : le conseil municipal soutient l'engagement du Département pour l'augmentation de la formation de 200 médecins supplémentaires et la création d'une faculté de médecine à Orléans ; l'accès aux soins de notre Département étant de plus en plus inquiétant.

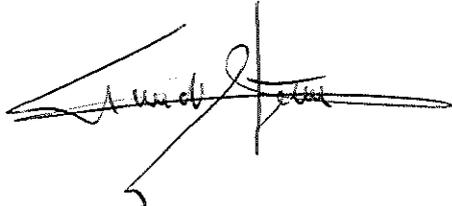
L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

La secrétaire auxiliaire,

Claude PLÉAU



Line FLEURY



Laure CROTTÉ

